



VOS RÉPONSES DP

Réclamation N°1 :

Pouvez nous dire quand la conversion des heures en euros se fera dans le compte personnel de formation(CPF) ?

Direction : la loi sur la réforme de la formation professionnelle sera applicable en 2019.

Réclamation N° 2 :

Cette conversion en euros sera-t-elle pour tous, Fonctionnaires et Salariés de droit privé ?

Direction : Une communication vers tous les salariés sera faite avant son entrée en vigueur.

Réclamation N°3 :

Quel sera le montant attribué aux salariés de droit privé dans leur CPF ?

Direction : Confère réponse Q°1

Réclamation N°4 :

Les salariés aimeraient savoir si toutes les formations dans le CPF, sont proposées hors temps de travail ?

Direction : Confère réponse Q°1

Réclamation N°5 :

Les personnels qui n'ont pas validés leur CPF bénéficieront ils de la mise à jour en euros ?

Direction : Confère réponse Q°1

Réclamation N°6 :

Les formations suivis dans le cadre du plan de développement des compétences sont- elles hors temps de travail ?

Direction : non

Réclamation N°7 :

Les managers sont-ils informés du mode opératoire de saisie de la DMI ? Afin que le salarié en temps libéré puisse conserver, au moment de son départ, un accès au SI, afin de maintenir son adresse mail professionnelle, et de recevoir des informations, mais également un contact avec l'entreprise.

Direction : la réponse est oui

Réclamation N°8 :

Combien de salariés en Temps Libéré ont bénéficié de cette mesure ?

Direction : Quelle est votre réclamation ?

CFE-CGC : notre réclamation est claire, à savoir si les salariés en Temps libérés ont bénéficiés d'une DMI faite par leurs managers afin d'avoir accès au SI et ne pas se retrouver démunis de toutes possibilités de garder un contact avec l'entreprise.

Réclamation N°9:

Pour les salariés n'ayant pas bénéficié de cette mesure et toujours en temps libéré à ce jour qu'est-il prévu pour corriger par les équipes RH ?

Direction : Chaque salarié en temps libéré peut se rapprocher du service RH pour traiter sa demande.

Réclamation N°11 :

Comment et par qui ont été faites les grilles d'évaluation ARCQ pour les salariés et les managers ?

Direction : les grilles référentielles métier sont constituées par un comité technique national pluridisciplinaire (métier, RH...) et consolidées par des entités pilotes avant la généralisation.

Si vous avez des questions à nous faire remonter contactez-nous par téléphone ou par mail

Vos contacts CFE-CGC

Délégué du Personnel Pierre Reynoud 06 86 55 02 65
pierre.reynoud@orange.com

Déléguée Syndical Béatrice Jourdan 06 43 97 25 38
beatrice.jourdan@orange.com

**2018, ANNÉE DE LA FIBRE ...
MILITANTE !**



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :

[https://www.cfecgc-
orange.org/do-sud-est/](https://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

